

NOTE DE RENTREE À L'ATTENTION DES ETUDIANTS – P80 et P79 ANNEE UNIVERSITAIRE 2019 - 2020

INSCRIPTIONS

Suivant le calendrier détaillé ci-dessous, les étudiants s'acquitteront de leurs formalités administratives et financières.

Etudiants de 2ème année

Lundi 9 septembre 2019 - salle 017

- 9 h 00 : concepteurs-conceptrices costumes
- 9 h 30 : concepteurs-conceptrices lumière
- 10 h 00 : concepteurs-conceptrices son
- 10 h 30 : scénographes
- 11 h 00 : écrivains-écrivaines dramaturges
- 11 h 30 : acteurs-actrices
- 12 h 30 : administrateurs-administratrices

Etudiants de 3ème année

Mardi 24 septembre 2019 – salle 017

- 9 h 00 : concepteurs-conceptrices costumes
- 9 h 30 : concepteurs-conceptrices lumière
- 10 h 00 : administrateurs-administratrices
- 10 h 30 : concepteurs-conceptrices son
- 11 h 00 : scénographes
- 11 h 30 : écrivains-écrivaines dramaturges
- 12 h 00 : metteurs-metteuses en scène
- 12 h 15 : acteurs-actrices

Le paiement de la CVEC doit absolument être effectué sur le site web dédié CVEC.etudiant.gouv.fr et l'attestation présentée lors de votre inscription. Le montant pour l'année 2019-2020 s'élève à 91 euros. **Sans cette attestation, nous ne pourrions pas procéder à votre inscription.**

Concernant la Sécurité sociale, tou(te)s les étudiant(e)s sont désormais rattaché(e)s au régime obligatoire de Sécurité Sociale (régime général ou régimes spéciaux). **Vous n'avez pas de cotisation à payer et pas de démarche à faire pour votre affiliation.** Cependant, nous vous invitons à prendre connaissance du document joint, édité par la CPAM, qui recense les bons réflexes à adopter pour bénéficier d'une prise en charge optimale de vos frais de santé.

Le 12 septembre, de 13h à 17h, seront présents en salle 017:

- des représentants de la SMERRA pour vous accompagner sur les questions de santé
- des représentants des TCL pour vous permettre de réaliser vos démarches abonnements sur place. Pour vos démarches, pensez à vous munir d'une photo d'identité.